



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies rares

Question écrite n° 74772

Texte de la question

M. Damien Alary souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des personnes atteintes de maladies rares. Les maladies rares, qui regroupent plus de 5 000 pathologies différentes, concernent environ 4 millions de personnes en France. Dans le cadre du programme en faveur des maladies rares, annoncé au mois d'octobre 2001, le ministère de la santé a souhaité mettre en place des centres de ressources et de compétences. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser le rôle de ces centres sur le plan de la recherche médicale, de l'information et de la sensibilisation des médecins à ces pathologies et de la prise en charge des patients.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74772

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1764